



## Bail et indexation loyers

Par **Olivier B**, le **24/12/2020** à **16:17**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un bien sous bail commercial acquis le 30/06/2020. Ce bien a fait l'objet d'un bail commercial de 9 ans (avec loyers "normalement" indexés sur l'**ICC**) jusqu'au **14/08/2017**. Depuis le bail commercial est reconduit par **tacite** reconduction et renouvelé annuellement jusqu'à ce jour (avec conditions et termes à l'identique). Dernièrement, je me suis rendu compte que le gestionnaire n'indexait pas les loyers sur l'**ICC** mais l'**IRL**. Il semblerait même que ce changement d'indice soit la résultante d'une décision unilatérale de sa part, et sans information préalable.

Puis-je demander que les loyers servis depuis la date d'acquisition soit indexés en application de l'**ICC** comme prévu au bail initial ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année,

Cordialement.